



## SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES

Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

### Contacts

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18

Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.06.92.49.53

Trésorière : Sandra ROUSSEAU – 06.76.49.22.09

Email : mic.rauzier@gmail.com - Email Club: [contact@aquapalmes.fr](mailto:contact@aquapalmes.fr)

Site du club: <https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2022 – 2023 - Pièces à fournir

- Fiche familiale d'inscription complétée et signée & Règlement intérieur 2022-2023 signé,
- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la nage avec palmes et aux activités subaquatiques.  
*Peut être rédigé par un médecin de famille, du sport ou médecin fédéral. Ce certificat est valable 3 ans s'il n'y a pas d'interruption de prise de licence. Voir sur le site : <https://aquapalmes.fr>*  
*Un questionnaire santé doit être rempli pour le renouvellement de la licence voir sur le site.*
- **1 photo d'identité couleur** (sur papier ou par e-mail) pour les adultes et les jeunes [contact@aquapalmes.fr](mailto:contact@aquapalmes.fr)
- **Autorisation parentale pour les mineurs et fiche sanitaire de liaison (Obligatoire)**
- Cotisation : chèque à l'ordre de « SCL AQUAPALMES »
- Photocopie licence FFESSM (concerne les personnes licenciées dans un autre club pour la saison)

### Montant de la cotisation 2022 – 2023

La cotisation comprend la **licence FFESSM + l'assurance + l'adhésion au club**.  
Vous n'aurez pas à payer l'entrée à la piscine pour les séances d'entraînement du club.

*L'âge de l'adhérent se calcule en soustrayant l'année 2023 à la date de naissance*

<b>Adulte à partir de 2007 - 16 ans dans l'année 2023 et plus</b>	
- 1 <sup>er</sup> membre d'une famille	43 + 21,00 + 55,00 = <b>119 €</b>
- à partir du 2 <sup>ème</sup> membre de la famille	43 + 21,00 + 25,00 = <b>89 €</b>
<b>Jeune de 2011 à 2008 - de 12 à 15 ans dans l'année 2023</b>	
- 1 <sup>er</sup> membre d'une famille	27 + 21,00 + 55,00 = <b>103 €</b>
- à partir du 2 <sup>ème</sup> membre de la famille	27 + 21,00 + 25,00 = <b>73 €</b>
<b>Enfant jusqu'à 2012- de 8 à 11 ans dans l'année 2023</b>	
- 1 <sup>er</sup> membre d'une famille	12 + 21,00 + 55,00 = <b>88 €</b>
- à partir du 2 <sup>ème</sup> membre de la famille	12 + 21,00 + 25,00 = <b>58 €</b>

L'entrée de la piscine sera refusée à toute personne présentant un dossier incomplet après la troisième séance d'entraînement.

Si vous souhaitez participer à des compétitions, pour les enfants et adultes, nous vous remettons une carte d'identité fédérale qu'il conviendra de faire compléter par un médecin du sport ou médecin fédéral.

L'encadrement, le bureau : tous les acteurs du club sont des bénévoles. Ils peuvent être amenés à annuler certaines séances d'entraînement pour assister à des sorties ou à des réunions fédérales. Dans ce cas, les adhérents seront, bien entendu, informés.



**SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES**  
Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

Contacts

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18

Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.06.92.49.53

Trésorière : Sandra ROUSSEAU – 06.76.49.22.09

Email : mic.rauzier@gmail.com - Email Club: [contact@aquapalmes.fr](mailto:contact@aquapalmes.fr)

Site du club: <https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

Inscriptions

A la piscine AQUALUNA, lors des séances d'entraînement du club

**Dossier complet à télécharger sur le site du club**

<https://aquapalmes.fr>

**Séances d'essais & portes ouvertes :**

**Du Mardi 6 septembre au samedi 10 septembre 2022**

**Reprise normale des cours le 6 septembre 2022**

Horaires d'entraînement

Groupe	<b>Mardi</b> Ligne 6 - 5 - 4	<b>Jeudi</b> Ligne 6 - 5	<b>SAMEDI</b> Ligne 1, 2
Jeunes débutants 1 <sup>ère</sup> année	19h00 à 20h00		09h45 à 10h45 École de nage débutant 1 <sup>ère</sup> année
Compétiteurs Jeunes	19h00 à 20h30	19h00 à 20h00	09h45 à 11h15
Loisirs Adultes + Compétiteurs Adultes	20h00 – 21h	20h00 à 21h00	11h00 à 12h15
Fit 'Palmes Ados & Adultes		20h00 à 21h00	

**Il est impératif d'arriver à la piscine 15 minutes avant le début des cours**

**L'encadrant est le dernier à quitter la piscine, de ce fait les adhérents devront impérativement prendre leur douche et se rhabiller très rapidement. Le club est responsable de ses adhérents jusqu'à la sortie des vestiaires et pour les mineurs jusqu'à la prise en charge par un adulte.**

**Si un adhérent ne peut participer à une séance piscine il lui est demandé d'en informer à l'avance le club. (email, SMS, téléphone.)**

Dossier d'inscription version papier à remettre aux dirigeants du club lors de la reprise des activités ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : [contact@aquapalmes.fr](mailto:contact@aquapalmes.fr)



**SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES**  
Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

Contacts

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18

Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.06.92.49.53

Trésorière : Sandra ROUSSEAU – 06.76.49.22.09

Email : mic.rauzier@gmail.com - Email Club: **contact@aquapalmes.fr**

Site du club: <https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

## FICHE FAMILIALE D'INSCRIPTION – Saison 2022-2023

Nom (en majuscules)	Prénom (en majuscules)	Date naissance JJ / MM / AAAA	Type * Adhésion	Montant
<b>Règlement cotisations (uniquement chèque à l'ordre de SCL AQUAPALMES)</b>				

**(\*) Types d'adhésion :**

A- Adhésion + licence fédérale + assurance Loisir 1 Assurance individuelle accident pour les pratiquants, Compétiteurs tous milieux, les Moniteurs, Juges, Arbitres et Entraîneurs exerçant à titre bénévole.

B - Adhésion uniquement – **fournir copie licence 2022-2023 dans un autre club FFESSM**

C - Adhésion au club sans piscine avec licence à 18 € (apporter son aide au club)

**Écrire en majuscules**

<b>Adresse postale complète :</b>	
<b>Profession (obligatoire) :</b>	
<b>E-mail obligatoire des parents pour les mineurs</b>	
<b>E-mail des mineurs</b>	
<b><u>Téléphone domicile :</u></b>	<b><u>Portable de l'adhérent :</u></b>
<b><u>Portable adultes pour les mineurs :</u></b>	

(Nom et Prénom)

Je soussigné(e)

2023 du Subaquatique Club Lunellois Aquapalmes.

Date et signature (à faire précéder de la mention « Lu et approuvé ») :

accepte les termes du règlement intérieur de la saison 2022 -



**SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES**  
Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

Contacts

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18

Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.06.92.49.53

Trésorière : Sandra ROUSSEAU – 06.76.49.22.09

Email : mic.rauzier@gmail.com - Email Club: **contact@aquapalmes.fr**

Site du club: <https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

## Autorisation parentale ou tutélaire

(Pour les mineurs)

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant en qualité de\* :            Père            Mère            Tuteur

Autorise (nom, prénom) :

A pratiquer la nage avec palmes et la nage en eau vive

Au sein du Subaquatique Club Lunellois Aquapalmes

Pour la saison 2022 – 2023

*J'autorise la prise de vue et la publication d'image de mon enfant au cours des entraînements, stages, compétitions et toutes activités du club donc il participera tout au long de l'année et note que la publication ne donne pas droit à une rémunération.*

*OUI NON \**

Fait à

Le

Signature :

(\*) Rayez les mentions inutiles



## SUBAQUATIQUE CLUB LUNELLOIS AQUAPALMES

Complexe sportif, 451 avenue Louis Médard - 34400 LUNEL

### Contacts

Présidente: Michèle RAUZIER – 06 63 03 71 18

Secrétaire : Dominique VAN ISEGHEM - 06.06.92.49.53

Trésorière : Sandra ROUSSEAU – 06.76.49.22.09

Email : mic.rauzier@gmail.com - Email Club: [contact@aquapalmes.fr](mailto:contact@aquapalmes.fr)

Site du club: <https://aquapalmes.fr>

SIREN 447 568 643 00012 APE 926C

## Règlement intérieur 2022 - 2023

### Adhésion

La licence FFESSM est obligatoire pour adhérer au Subaquatique Club Lunellois AQUAPALMES.

Le club ne délivre pas de licence "passager".

Seuls les dossiers complets sont pris en compte pour la délivrance de licences. L'accès au bassin sera refusé après la troisième séance d'entraînement d'un nageur n'ayant pas fourni l'intégralité des documents requis, cotisation comprise.

### Activités

Un calendrier prévisionnel des activités est établi en début de saison et réactualisé ponctuellement et au plus tard à la veille d'une sortie (rassemblement, compétition ou autre manifestation). Sont considérées comme activités du club :

- Les entraînements pendant les créneaux qui nous sont accordés (réguliers ou exceptionnels),
- Les entraînements en milieu naturel organisés par le club,
- Les manifestations exceptionnelles auxquelles le club participe (fête du sport, fête de l'eau, Téléthon,)
- Les rassemblements et compétitions recensés sur le calendrier prévisionnel du club.

Toute activité fédérale (entraînement, compétition ou autre activité subaquatique) non mentionnée ci-dessus et pratiquée de manière individuelle ou collective, sans l'aval de la Présidente, n'engagera en aucun cas la responsabilité du club ni de sa Présidente.

La fiche d'inscription à une sortie devra être dûment remplie et restituée au plus tard à la date limite d'inscription.

### **Participation aux frais de déplacements, après validation du bureau :**

- Dans le cadre d'une compétition nationale, pour les compétiteurs : **à hauteur de 50 € maximum**
- Encadrants et juges : frais d'autoroute, d'hébergement et frais kilométrique (**barème des impôts applicable aux associations**)

L'adhérent connaîtra avant le départ la décision du bureau quant à la participation aux frais et recevra 8 jours après le montant à régler.

### Matériel personnel :

Chacun est tenu de porter une tenue et d'avoir un équipement n'allant pas en contradiction avec les règlements des lieux accueillant le club (règlement de la piscine (bonnet obligatoire), règlement fédéral de la commission Nage avec Palmes, règlement de la FFESSM selon le cas).

### Matériel club :

**Par mesure d'hygiène, chaque adhérent est tenu de s'équiper personnellement (palmes, tuba frontal).**

Pour les sorties prévues au calendrier, le matériel est sous la responsabilité de l'emprunteur pendant toute la durée du prêt. Un chèque de caution de 100 € sera demandé en début de saison. Cette caution ne sera pas restituée en cas de perte, de vol ou de dégradation importante de l'équipement. La location de combinaisons peut se faire ponctuellement lors de sorties (5 €) ou en début d'année pour toute la saison (25 €).

Avec l'aval de la Présidente ou d'une personne déléguée par la Présidente, du matériel peut être loué, à titre exceptionnel, pour des sorties non prévues au calendrier mais effectuées dans des structures agréées (encadrement fédéral adapté).

### Accès à la piscine et infrastructures

Les entraînements piscine pour la nage avec palmes et le Fit'Palmes se déroulent dans le grand bassin (et, exceptionnellement sur autorisation expresse, dans le petit bassin) de la piscine AQUALUNA, 451 avenue Louis Médard à Lunel.

Les créneaux horaires sont indiqués en début de saison dans le dossier d'inscription.

L'accès aux vestiaires, et au bassin, est conditionné par la présence d'un encadrant référencé sur le panneau d'affichage réservé au club SCL AQUAPALMES, dans le hall de la piscine et aux directives particulières dues au COVID.

**Chaque adhérent devra impérativement arriver 15 minutes avant le début des cours** afin de se préparer dans les vestiaires et rentrer sur le bord du bassin à l'heure pour ne pas perturber le bon déroulement de la séance, **il cochera obligatoirement la fiche de présence.**

Le ou les encadrant(s) seront présent(s) sur le bord du bassin pour assurer les entraînements, la surveillance et la sécurité des nageurs dans les lignes d'eau qui sont réservées au club.

**L'encadrant est le dernier à quitter la piscine, de ce fait les adhérents devront impérativement prendre leur douche et se rhabiller rapidement. Le club est responsable de ses adhérents jusqu'à la sortie des vestiaires.**

### Photos et prises de vues

Je reconnais autoriser la prise de vue et la publication d'image au cours des entraînements, stages, compétitions et toutes activités du club auxquels je participerais tout au long de l'année et note que la publication ne donne pas droit à une rémunération.

### Acceptation du règlement

Le présent règlement est révisable chaque année. Sa révision est soumise à approbation lors de l'Assemblée Générale du Club.

Il est remis à chaque futur adhérent avec son dossier d'inscription. **L'adhésion au club est conditionnée par l'acceptation, formulée par écrit, des termes du règlement en vigueur à compléter sur le bulletin d'inscription.**

Date de révision juillet 2022